



1779 - NOYADE DE DEUX HOMMES

Mort de
 Pierre Gerard L'an mil sept cent soixante dix neuf le dix neuf
 et de Jean Septembre, en vertu de L'ordonnance de Monsieur le
 Jeanneson juge Mayeur de ce lieu, ont été inhumés au
 Cimetiere de cette paroisse par moi vicaire soussigné
 deux corps d'hommes trouvés noyés dans la riviere,
 qui m'ont été déclarés être ceux de Pierre Gerard
 et de Jean Jeanneson tous deux cordonniers de

La Paroisse de Loupi Le Château en Barois, par
 Etienne Delaine Cabaretier, Claude Petit Syndic, Antoine
 Leclere Munier, Joseph Baudri, Etienne Briot, Edme
 Masson Lejeune, Edme Briot Lejeune, Edme Mougeot,
 Laurent Gobin vigneron demeurants à Fontaine,
 Jean baptiste Regnault Cordonnier demeurant à
 Baroville, les quels ont assisté a leurs inhumations,
 et ont signés f. Masson magot Briot
 Baudry Delaine Leclere Briot
 Delaine Regnault

L'an mil sept cent Soixante dix neuf le dix neuf
 Septembre, en vertu de L'ordonnance de Monsieur le
 juge Mayeur de ce lieu, ont été inhumés au
 Cimetiere de cette paroisse par moi vicaire soussigné
 deux corps d'hommes trouvés noyés dans la riviere,
 qui m'ont été déclarés être ceux de **Pierre Gerard**
 et de **Jean Jeanneson tous deux cordonniers de**
La Paroisse de Loupi Le Château en Barois, par
 Etienne Delaine Cabaretier, Claude Petit Syndic, Antoine
 Leclere Munier, Joseph Baudri, Etienne Briot, Edme
 Masson Lejeune, Edme Briot Lejeune, Edme Mougeot,
 Laurent Gobin vigneron demeurants à fontaine,
 Jean baptiste Regnault Cordonnier demeurant à
 Baroville, les quels ont assisté a leurs inhumations
 et ont signés





Louppy-le-Château est une commune située dans le département de la Meuse (55).

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : - Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Fontaine, 1770-1792, vues 82 et 83/210
- <https://www.pinterest.jp/pin/524176844104907458/>

1878 - JUGÉ POUR ATTENTAT À LA PUDEUR

Cour d'assises de l'Aube

AUDIENCE DU 12 DÉCEMBRE 1878.

6^e Affaire. — *Attentat à la pudeur.*

Brugère, Roch, né à Saint-Genès-la-Tourette, le 19 juin 1827 (Puy-de-Dôme), scieur de long à Fontaines, arrondissement de Bar-sur-Aube, a été renvoyé devant la cour d'assises de l'Aube, prévenu d'avoir, en 1877 et 1878, à Fontaines (Aube), commis à diverses reprises, sur la personne de deux de ses filles légitimes, âgées l'une de 10 ans et l'autre de 14 ans, divers attentats à la pudeur.

Crimes prévus par les articles 331 et 333 du code pénal.

Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis clos.

Brugère, reconnu coupable à la majorité par le jury, avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à la peine de dix ans de réclusion.

A l'expiration de sa peine, Brugère ne sera pas soumis à la surveillance de la haute police.

Il est, en outre, condamné aux frais du procès envers l'Etat.

On remarquera : « avec circonstances atténuantes » !!!

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Relire la Presse locale, L'Arrondissement d'Arcis, 1878, page 11/16